



F.N.G.P.

FÉDÉRATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS

*« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »*

Organisme de formation enregistré sous le N° 11 92 20165 92.
Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes,
police, surveillance.



**LE GARDE
PARTICULIER**
LE DROIT PENAL ET LA PROCEDURE
PENALE
DES DIFFERENTES FONCTIONS DE
POLICES
LIEES A L'ENVIRONNEMENT

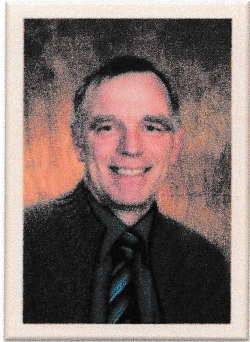
**LE MAGAZINE DU GARDE PARTICULIER
ADHERENT A LA FNGP**



**N° 3 *Septembre 2017
Publication F.N.G.P
Rédacteur en chef : Robert CRAUSAZ**

*Propriété de la FNGP
Tous droits réservés*

EDITO...



Vous trouverez dans le n°3 de votre magazine, la suite sur la réglementation des chemins ruraux.

Ces chemins concernent les gardes particuliers en matière de constatation d'infraction, suivant les missions pour lesquelles ils sont assermentés.

Un exemple, un garde-chasse constate qu'un chasseur tire en direction d'un chemin rural, c'est une infraction à la police de la chasse et à l'arrêté préfectoral de sécurité publique du département concerné, il devra relever l'infraction.

Il m'a paru avant l'ouverture de la saison de chasse 2017/2018 important d'aborder un chapitre sur la responsabilité civile et pénale du responsable de la chasse collective en battue. En cas d'accidents ou de manquement aux règles de sécurité, le garde-chasse qui assumera cette responsabilité pourrait se trouver dans une situation de responsabilité civile et pénale dite « de double responsabilité et de double peine », une en qualité de chef de battue, la 2^{ème} en sa qualité de garde-chasse assermenté, il ne pourra pas invoquer qu'il ne savait pas ou qu'il ne connaissait pas les conditions de sécurité à mettre en place avant le commencement d'une chasse collective en battue? Pour vous aider, un exemple de consignes à donner impérativement avant chaque début de battue. Un exemple de délégation de pouvoirs.

Les gardes-chasse ont un rôle important dans la prévention des accidents et incidents liés à la pratique de la chasse, tout particulièrement lors de chasse collective en battue.

On note depuis quelques saisons de chasse une augmentation des accidents dont certains mortels dû le plus souvent à des comportements irresponsables de certains chasseurs.

Vous avez un rôle pédagogique auprès des chasseurs et du grand public non chasseur, afin de leur faire prendre conscience à chacun des risques qu'ils encourent en cas de non-respect des règles de sécurité.

Quelques repères de perte de pouvoir pour les gardes particuliers depuis près de deux siècles de la Loi du 21 mai 1827 à l'ordonnance du 26 janvier 2012.

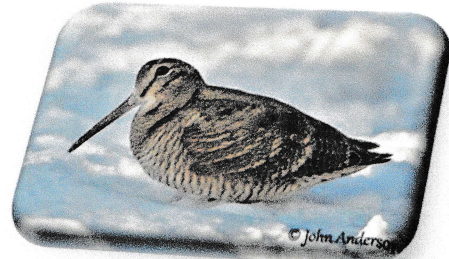
L'ordonnance n° 2012-92 du 26 janvier 2012 a modifié certains articles du Code Forestier concernant les gardes des bois particuliers.

Dans le n° 4 de décembre, nous traiterons du procès-verbal.

Du statut de droit privé du garde particulier, qui est un des statuts en matière de police des plus fragiles entre le garde et son commettant et les conséquences qui en découlent sur le plan administratif et judiciaire.

Robert CRAUSAZ

SOMMAIRE



- Les chemins ruraux 2^{ème} partie



- Chasse collective en battue

- Responsabilité civile et pénale

- Délégation de pouvoir



- Garde des bois particuliers

**Ordonnance n° 2012-92
du 26 janvier 2012**



- Bon à savoir par toute personne

